

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Aptilon Corporation

Interdit à Aptilon Corporation, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2011 ainsi que ses états financiers intermédiaires, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires de la période terminée le 31 mars 2012 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 5 juillet 2012.

Décision n°: 2012-FIIC-0145

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aptilon Corporation

Révoque la décision d'interdiction 2012-FIIC-0110, prononcée le 22 mai 2012, limitée à Justin Beckett, Mark Benthin, Tommy Boman, André Brosseau, André Charron, Roger Korman, Denis Martineau et Robert H. Steinfeld d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Aptilon Corporation parce qu'une interdiction d'opérations sur valeurs visant Aptilon Corporation, ses porteurs de titres, tous les courtiers et leurs représentants, ainsi que toute personne a été prononcée le 5 juillet 2012.

Décision n°: 2012-FIIC-0146

Tranzeo Wireless Technologies Inc.

Révoque la décision 2012-FIIC-0088, prononcée le 30 avril 2012, adressée à Tranzeo Wireless Technologies Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur parce que celui-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable.

La révocation est prononcée le 11 juillet 2012.

Décision n°: 2012-FIIC-0151